

L'ART CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Informations sur le concours

Es-tu créatif-ve et engagé-e ? La traite des êtres humains est un phénomène qui te choque ? Aimerais-tu rendre d'autres personnes attentives à ce thème ? Souhaites-tu agir contre ce crime ?

L'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) de Berne t'invite à créer une image qui peut rendre le grand public attentif à l'existence et/ou aux conséquences de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail.

La création visuelle (image, poster) retenue sera celle qui reflètera au mieux et de manière créative les débats actuels sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail en Suisse. Pour en apprendre plus sur la thématique, jette un œil aux liens internet qui figurent ci-dessous et laisse-toi inspirer !

Catégories de prix :

- **Catégorie 1** : les élèves de Suisse entre 15 et 19 ans (années 2000 à 2004), 1er prix : Bon Revendo d'une valeur de CHF 400 (upcycling - équipement électronique), 2ème prix : Passeport Musées Suisses, 3ème prix : Bon Ticketcorner d'une valeur de CHF 100.
- **Catégorie 2** : toute personne de plus de 19 ans, 1er prix : Bon Revendo d'une valeur de CHF 400 (upcycling - équipement électronique), 2ème prix : Passeport Musées Suisses, 3ème prix : Bon Ticketcorner d'une valeur de CHF 100.
- **Prix du public** : ouvert à tous-tes les participant-e-s, Prix : Passeport Musées Suisses

Comment participer ?

1. Le choix du support graphique utilisé pour participer au concours – photographie, aquarelle, collages, graphisme, etc. – revient entièrement au participant-e. Le principal est que la création soit inédite et qu'elle n'ait pas déjà été utilisée pour un autre concours.
2. Toutes les contributions au concours doivent contenir le texte suivant : ***La Suisse contre la traite des êtres humains.***
Un autre texte peut également être écrit en français, allemand, italien ou encore en anglais

L'ART CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS



3. Toutes les contributions au concours pour les catégories de prix 1 et 2 doivent être envoyées au format PDF ou JPEG (avec une résolution minimale de 300 dpi « point par pouce » et maximale de 5Mo).
4. Toutes les contributions doivent être envoyées par e-mail à l'adresse 18oktober@iom.int.
5. Toutes les contributions pour les catégories de prix 1 et 2 doivent être accompagnées par le formulaire d'inscription adéquat.
6. Pour participer également au prix du public, merci de cocher la case correspondante dans le formulaire d'inscription. Les contributions au concours seront téléchargées sur nos réseaux sociaux après le délai de soumission (Twitter: @IOM_Bern, Facebook: @IOMBern, Instagram: @iomben). Il n'est pas permis de promouvoir les contributions en payant pour leur publicité. Cette pratique engendre automatiquement une disqualification.
7. La date limite pour l'envoi des contributions au concours est le **31 octobre 2019**. Les participant-e-s devront impérativement conserver leur contribution (soit l'original, soit la version PDF) jusqu'à ce que l'œuvre gagnante soit annoncée.
8. Le jury du concours sera composé de représentant-e-s de l'OIM et de plusieurs experts sur le sujet. Le prix du public sera attribué à l'aide des mentions « J'aime » accumulées sur les réseaux sociaux jusqu'au 17 novembre 2019. Seules les mentions « J'aime » sur les comptes officiels de l'OIM Berne feront foi.
9. Les meilleures contributions au concours seront publiées sur le site web de l'OIM Berne www.ch.iom.int et sur www.18oktober.ch.
10. Les contributions envoyées après le 31 octobre 2019 et celles qui ne remplissent pas les conditions mentionnées ci-dessus ne seront pas prises en compte.
11. Les contributions pourront être utilisées dans le cadre de campagnes de communication à des fins de prévention de la traite des êtres humains.
12. Les participant-e-s doivent s'assurer que leurs contributions ne violent pas les droits d'autres personnes et qu'il s'agit d'une œuvre originale.
13. L'OIM et ses partenaires n'assument aucune responsabilité quant aux pages internet consultées ou autres sources utilisées par les participant-e-s pour leurs recherches.

L'ART CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS



14. L'OIM et ses partenaires se réservent le droit de changer les directives ou d'annuler le concours à tout moment.
15. Lorsque quelqu'un soumet sa contribution au concours, cela signifiera automatiquement que cette personne consent aux directives susmentionnées.
16. Les gagnant-e-s seront averti-e-s jusqu'à fin novembre 2019.

Pour recevoir plus d'informations sur les procédures du concours, il est possible de contacter l'OIM Berne par e-mail à l'adresse 18oktober@iom.int.